

**Monsieur .....**

**Madame .....**

**le**

**Adresse**

**A Monsieur le commissaire enquêteur responsable de la DTA**

Mairie de Bourg Saint Maurice 73700.

**Objet : DTA des Alpes du Nord.**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir consulté le document mis à l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous transmettre les observations suivantes concernant le Projet de Directive Territoriale d'aménagement des Alpes du Nord (DTA).

J'estime que la publication de ce document arrive au bon moment dans la mesure où un SCOT est en cours d'élaboration dans le bassin d'Albertville et que la Tarentaise semble vouloir se lancer également dans cette procédure.

Parallèlement les réflexions menées pour élaborer la charte de l'aire d'adhésion au parc national de la Vanoise nécessitent une cohérence qui dépasse l'échelle de nos vallées.

J'espère vivement que les mesures réglementaires prévues dans cette DTA ne seront pas dénaturées ou édulcorées sous la pression de certains élus ou groupes d'intérêts. C'est pourquoi le caractère opposable du texte me paraît essentiel.

Je partage complètement les principes exposés et qui concernent particulièrement :

Le maintien des domaines skiables dans l'enveloppe existante.

La requalification de l'urbanisme touristique.

La densification de l'urbanisation et des services autour de quelques pôles bien identifiés pour limiter la consommation d'espace et des déplacements longs, polluants et coûteux.

La nécessaire protection des espaces dédiés à l'agriculture en fond de vallée et qui sont très convoités.

La préservation des sites remarquables, qui ne font l'objet à ce jour d'aucun mode de protection, me paraît indispensable pour permettre aux générations futures de disposer d'espaces de ressourcement conséquents et de qualité. Cette mesure soutiendrait évidemment une réorientation progressive de l'activité touristique montagnarde.

D'autre part, le développement de l'usage du train pour desservir la Tarentaise en hiver et en été ne devra pas être oublié. L'effet de serre en Tarentaise provient pour 75% environ de l'usage de la voiture pour atteindre les stations de sports d'hiver : TGV en semaine, trains de nuit, transport du fret, autorails dédiés desserte locale....L'Etat a un rôle évident à jouer dans ce domaine.

La création de zones de tranquillité et de corridors biologiques me paraît indispensable pour préserver la qualité de vie de notre massif et l'attractivité de notre territoire. J'espère vivement que leur définition précise permettra d'une part de limiter strictement l'usage des engins motorisés et d'autre part de lever les menaces qui pèsent sur nombre de sites de Tarentaise : Vallon du Clou à Sainte Foy, massif de la Lauzière, vallon des Rossets à Peisey Nancroix, col de l'Iseran (liaison val d'Isère Bonneval), liaison la Plagne Notre Dame du Pré, Col de la Bathie dans le Beaufortain... La levée de ces problèmes permettrait d'envisager une concertation plus sereine entre les différents acteurs de Tarentaise.

En espérant contribuer à soutenir fermement cette démarche, je vous adresse Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.